

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye**

**SEANCE DU
30 janvier 2025**

PUBLIE LE : 14 FEV. 2025

Délibération n°250130-6 : Validation de l'avant-projet détaillé de construction d'un nouveau pavillon d'accueil

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par la Présidente le dix-sept janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 JANVIER 2025

PRESENTS

LE PECQ Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

MARLY-LE-ROI Clarisse ZANN, PRESIDENTE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	4
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

OBJET : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLÉ DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PAVILLON D'ACCUEIL

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la décision, n°2023-14 du 17 avril 2023, de confier la réalisation de la prestation de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau pavillon d'accueil de la propriété de Monte-Cristo à la société TESSIER PONCELET ARCHITECTE, au travers du marché n°MC22D ;

CONSIDERANT l'Avant-Projet Détaillé proposé par le maître d'œuvre,

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'Avant-Projet Détaillé des travaux de construction du pavillon d'accueil, pour un montant estimatif de 885 616,00 € HT.

Fait à Marly-le-Roi, le **14 FEV. 2025**

Transmis en Préfecture et affiché le **14 FEV. 2025**

Pour Extrait Conforme

Mireille TEMPEZ
Secrétaire de séance

Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal

